Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Novembre 1899. No. 51.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce qui concerne les annonces pour la France, on est prié de s'adresser à M. le Directeur de l'agence générale de publicité, No. 11, Rue du Pont Louis-Philippe (près l'Hôtel de Ville) Paris, qui a seule le Monopole et la responsabilité exclusive des annonces.



LE MANITOBA

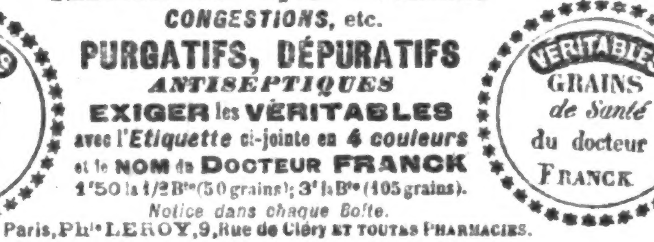
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.





LA GUERRE AU TRANSVAAL

LES ANGLAIS ET LES BOERS AUX PRISES

Tous les regards se portent en ce moment sur l'Afrique du Sud. L'Angleterre prétend avoir un droit de suzeraineté sur le Transvaal et d'intervention dans les affaires intérieures de cet Etat du moment que les intérêts des sujets britanniques le requièrent. Le Transvaal soutient que par la convention de 1884, l'Angleterre a renoncé à toute suzeraineté, et que l'administration et la politique internes de la République ne la regardent aucunement. C'est sur la question de la franchise électorale que ces deux thèses opposées se sont heurtées. Après bien des mois de négociations laborieuses et difficiles, de notes, de mémorandums et d'ultimatums la guerre a fini par éclater.

Les nouvelles qui nous arrivent du théâtre de la guerre au Transvaal sont presque toutes des rédites.

Le câble est entièrement contrôlé par les anglais qui n'ont guerre cure de renseigner le public d'une manière certaine. Cette absence de nouvelles accuse un état de chose lamentable pour l'armée anglaise du Transvaal. Les Boers dont l'activité n'a jamais été démentie un seul instant, ne restent pas les bras croisés et l'on peut dire, qu'ils sont actuellement maitres de la situation.

La stratégie que les Boers déploient tient presque du merveilleux ; aussi les Anglais sont-ils sérieusement surpris.

Ces derniers se sont établis sur le territoire anglais, en vainqueurs; ils occupent de fortes positions à l'ouest et au nord du Transvaal et sont maitres du chemin de fer jusqu'à Rhodésie.

Les Boers, en s'établissant comme ils l'ont fait, ont eu pour but d'empêcher sérieusement la marche des troupes anglaises actuellement en route pour le théâtre de la guerre et de leur infliger peut-être une défaite sur leur propre territoire.

Les Boers ont si bien pris leur précautions que chacun de leurs soldats tuera un homme et que chaque balle tirée atteindra son but.

Ils détendront leur terrains, pouce par pouce, avec cette grande valeur que donne chez eux la conviction qu'ils défendent une cause juste. Une défaite ou un désastre ne saurait les decourager; au contraire, ils se battront alors avec le courage et l'enthousiasme sur les quels comptent les chefs de l'armée anglaise.

L'Angleterre finira sûrement par vaincre, mais elle sera obligée de faire des efforts inouis. Dès les débuts des hostilité, le télégraphe nous annonçait des victoires décisives contre les Boers à Dundee, Glencoe, Elandslaagte. Plus tard on a dû admettre que ces rencontres n'avaient été que des succès partiels, sans grande importance, incapables d'arrêter les plans de l'ennemi. Il est officiellement constaté, à Londres que les Boers se sont établis entre Mafeking et Kimberland et entre Kimberland et Cape Town.

Mardi dernier, grande bataille à Ladysmith, Désastre pour l'armée anglaise; pendant la bataille, trois corps de l'armée anglaise, le Royal Irish Fusiliers, la 10e batterie de Montagne et le régiment de Gloucesteshire ont été entourés par les Boers, sur les montagnes, et ont été forcés de capituler, après avoir éprouvés des pertes considérable. La ville de Ladysmith a été complètement isolée par les Boers. Ladysmith, pris ce sera un formidable échec aux Anglais.

Notre contingent canadien est parti pour l'Afrique. Le gouvernement a offert à l'Angleterre un second envoi de soldats.

Dernières nouvelles. Les Angluis ont remporté un grand succès aux alentours de Ladysmith. 2,000 Boërs se sent rendus.

AU KLONDYKE.

Spécial au MANITOBA

Je suis à Selkirk depuis quelques jours.

Selkirk, c'est la capitale choisie d'abord par le gouvernement pour le nouveau district du Yukon; capitale qui n'a pas progressé malgré les grands projets qu'on avait formés. Selkirk, comme capitale, a été un fiasco.

On avait dépêché là 200 soldats, qui devaient veiller à la paix du pays. Comme la paix n'a jamais été troublée, et que d'ailleurs l'excellente police à cheval suffit amplement à faire respecter les personnes et les propriétés, on a dû rappeler cette troupe, qui a quitté le pays le 8 de septembre dernier. L'expédition militaire au Yukon a été un fiasco.

Ces fiascos coûtent cependant énormément cher au pays, et le gouvernement exploiteur les mineurs du Yukon ne nous donnera pas encore cette année des lois justes et équitables que tout le monde réclame ici. L'inique taxe dite "royalty" ne sera pas abolie, on continuera à écraser les pauvres mineurs libres, à les voler par d'odieuses réserves dites de la reine, pour ne favoriser que les monopoles ou de riches spéculateurs; car tout cela rapporte beaucoup d'argent au gouvernement.

Outre la troupe stationnée ici, il y avait à Selkirk une trentaine de maisons et une centaine d'habitants, marchands, hôteliers et journaliers. Il y a deux églises, une protestante et une catholique L'église catholique est une jolie maison, commencée l'an dernier, mais refaite et terminée cette année sous l'habile direction du R. P. Lefebvre, avec l'aide intelligent du Frère Dumas, O.M.I., architecte et ouvrier. C'est aujourd'hui une jolie et coquette petite église qui fait honneur à la religion et au zèle des catholiques.

Il y avait à Selkirk depuis plus d'un mois, un bon nombre de Canadiens qui construisaient une splendide (pour le pays) maison pour le télégraphiste; car, vous le savez déjà, la ligne du télégraphe sera bientôt à Dawson. C'est M. Charles Taché, l'ingénieur du gouvernement, qui surveille les travaux. M. Taché est le neveu du grand évêque manitobain, le regretté Mgr Taché. C'est un ingénieur de talent, affable, généreux et dévoué. Cela fait plaisir de voir un compatriote aussi distingué, et aussi estimé de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

Il y avait ici encore, à mon arrivée, un autre Canadien, que j'ai bien regretté de voir partir. C'est le lieutenant Leduc, qui faisait partie du détachement militaire. Il s'est toujours fait remarquer par la dignité de sa conduite et la noblesse de son caractère. Il était, pour notre race, un contraste vraiment flatteur vis-à-vis de la plupart des autres officiers de la "race supérieure." Naturellement, il a été rappelé, occupant un grade mitoyen dans l'armée. Un Canadien-français peut-il faire autre chose qu'un simple pioupiou !

C'est étonnant comme nos représentants canadiens dans le gouvernement sont veules et lâches lorsqu'il s'agit de gagner ou de défendre une position que nous disputent les Anglais. Parmi les employés publics ici, nous n'avons pas la moitié de ce qui nous est dû comme Canadiens-français; les employés sont, la presqu'unanimité, anglais. Eh bien, loin de gagner du terrain, nous en perdons; pour un nouveau Canadien-français, il y a cinq Anglais qui nous arrivent. Je disais tout à l'heure qu'il n'y avait qu'un officier canadien, le lieutenant Leduc, dans toute la force du Yukon; il n'y en a plus; on l'a rappelé. Dans le conseil du Yukon, nommé par Ottawa, il y avait l'an dernier deux Canadiens-français, l'hon. juge Dugas et M. Girouard; il n'y en a plus qu'un, ce dernier.

Le juge Dugas était dans le conseil le seul homme d'un mérite supérieur, de l'aveu de la population anglaise et française de Dawson. Sa valeur comme légiste, son esprit cultivé et droit, sa dignité et sa réputation universelle de justice; son dévouement reconnu à la cause des mineurs et aux intérêts du pays, tout cela était de nature à attirer le respect et la confiance au conseil, lorsqu'il en faisait partie. Mais il était aussi un défenseur naturel de nos droits, à nous Canadiens-français; c'est un patriote énergique et éclairé, qui ne s'emballait pas, mais qui savait à l'occasion montrer ce qu'il était. Il est devenu gênant, et l'on s'est dit, ici d'abord, puis à Ottawa : C'est un juge, il ne convient pas qu'il fasse partie du conseil; sa position demande plus d'indépendance. On n'avait pas songé à tout cela, quand le juge McGuire était ici, l'an dernier; quand on l'a nommé, lui, le juge Dugas, à cette époque, sans connaitre sa supériorité, sans doute, quand pendant plusieurs années les juges ont fait partie du conseil administratif du Nord-Ouest naguère. Mais alors, il ne s'agissait pas d'un Canadien-français. Mais quand il est question d'un des nôtres, il surgit toujours tant d'objections pour occuper une position officielle ! On en trouve, on en trouve encore et encore, quand au fond il n'y en a qu'une seule: c'est qu'il est Canadien-français.

Le juge Dugas, donc, ne sera plus membre du conseil du Yukon. C'est une perte. Je l'ai dit : le juge Dugas a l'estime, le respect et la confiance de toute la population anglaise et française, américaine et canadienne. Aussi, la partie du discours de Sir Charles H. Tupper à Ottawa contre le juge Dugas a soulevé le mécontentement de tout le monde ici, conservateurs comme libéraux. Il y avait pourtant assez de matière pour accuser l'administration de M. Sifton, sans s'attaquer au juge Dugas, bien qu'en ce faisant, il causait, n'en doutez pas, un très vif plaisir au triste ministre de l'intérieur. Encore une fois, toute la population de Dawson et des mines serait prête à proclamer la haute et indiscutable intégrité du juge Dugas, sa parole honnête et droite, toutes ses actions honorables. Après tout, c'est peut-être pour cela qu'il ne fera plus partie du conseil du Yukon ! Il n'est pas une créature de M. Sifton !

A. B

Selkirk, Septembre 1899.

L'épouse de M. Denis Daoust de Winnipeg, est de retour d'un voyage en Belgique, où elle a recondnit sa sœur, Melle Timmerman.

LA COLONISATION

Samedi le 28 oct. dernier, avait lieu à l'Hotel de ville de St-Boniface une assemblée spéciale de la Société de colonisation.

Il fut décidé qu'une demande serait faite au gouvernement de deux Townships au Sud - Est de la Province, pour l'établissement de colons Canadiens-français venant des Etats-Unis.

L'on a aussi décidé de réclamer du Gouvernement la nomination immédiate de deux agents d'immigration canadienne française.

Une invitation a été envoyée à M. Herbette, conseiller Etat français de passage Montréal, le priant de visiter le Manitoba, avant son retour en France.

Le Manitoba.

Mercr.di 8 Novembre 1899

Un Discours d'Enterrement

Le "Cultivateur," l'organe du ministre des Travaux Publics, contient le discours qu'a prononcé celui-ci à Saint-Vincent-de-Paul. Nous en extrayons le passage suivant :

Dans quel état avons-nous trouvé les affaires du Canada ? Les haines religieuses avaient été déchainées, d'un côté dans la province d'Ontario contre tout ce qui était catholique, et dans la province de Québec contre tout ce qui était protestant. L'on avait exploité de la manière la plus scandaleuse dans les quatre ou cinq dernières années la question des écoles. L'on n'était pas en guerre civile, mais c'était à peu près tout. N'avons-nous pas le droit de venir aujourd'hui devant l'électorat de la Puissance, quelle que soit son origine ou sa croyance religieuse, n'avons-nous pas le droit, dis-je, de venir devant cet électorat et de demander si nous n'avons pas rétabli dans la Puissance entre les divers citoyens qui l'habitent, la paix, l'harmonie et la concorde qui nous sont si nécessaires. Nous avons amélioré dans toute la mesure du possible le sort de la minorité catholique au Manitoba, Je ne dis pas qu'il ne reste pas encore quelque chose à faire.

J'espère vivre assez longtemps pour que jamais l'on m'accuse d'avoir trompé mes concitoyens. Je dis qu'il reste encore quelque chose à faire. Nos amis de la province du Manitoba qui sont assaillis tous les jours par l'opposition tory, qui sont accusés tous les jours de faire trop pour la minorité catholique, sont obligés d'avoir la prudence que la malhonnêteté, le fanatisme des torys d'Ontario et d'ailleurs leur imposent.

Reprenons maintenant, par le détail, ce discours, dont la lecture fait vraiment souffrir. Il résonne comme un glas. Pourtant la victime n'est pas encore prête à se laisser conduire au cimetière. Elle proteste contre ces écorchements du droit, de la justice et de la vérité.

"Les haines religieuses avaient été déchainées," dit le ministre des Travaux Publics.

Par qui ?

Par les amis de monsieur le ministre, par MM. Greenway & Cie, nos spoliateurs et nos calomniateurs.

"L'on avait exploité d'une manière honteuse la question des écoles !"

C'est très vrai; mais il faut ajouter que cette exploitation a été l'œuvre du parti libéral. Il s'en est servi ici, au Manitoba, pour se hisser au pouvoir, d'après le témoignage qu'en a rendu M. Fisher, autrefois président de l'association libérale: il s'en est servi depuis pour garder son poste avec tous ses avantages; et les libéraux d'Ottawa se sont faits les complices de leurs copains du Manitoba, en créant constamment des embarras à ceux qui voulaient régler équitablement la question et la faire sortir de l'arène politique. C'est M. Tarte lui-même qui s'écriait un jour: "Vous (les conservateurs) attendrez longtemps si vous comptez sur nous pour vous tirer du chaos, messieurs. Vous avez le pouvoir, gouvernez. Si vous n'en pouvez mais, faites place à d'autres.. Loin de l'aider (le ministère) nous l'embarrasserons. Nous avons mission de le renverser..."

Et en effet, ils ont embarrassé le ministère en faisant de l'obstruction. Qu'est-ce donc que tout ceci, sinon une exploitation déplorable des malheurs d'un peuple pour monter au pouvoir ?

"L'on n'était pas en guerre civile !"

Non, nous n'étions pas en guerre civile et nous n'avons à ce propos jamais été sur le point d'y être. La mise en scène de ce spectre imaginaire n'a jamais été autre chose qu'une exagération intentionnelle, destinée à servir d'excuse à l'attitude fuyarde du gouvernement actuel.

"La paix rétablie dans la Puissance !"

La paix dans la déchéance, peut-être ! C'est aisé d'avoir la paix avec l'ennemi quand on lui laisse le champ libre.

Et encore, l'avons-nous réellement, cette triste paix ?

Nous l'avons à la façon de celle qui résulte de l'emprisonnement d'un bataillon, lequel, rongeant sa colère, n'attend que le moment propice de relever son drapeau ! Nous l'avons à la façon du silence qui règne autour d'un volcan, en attendant la prochaine éruption !

"Nous avons amélioré dans la mesure du possible le sort de la minorité."

C'est-à-dire que le gouvernement fédéral nous a placés à la merci du gouvernement local, lequel a laissé et promet de laisser à l'avenir, intactes, les lois scolaires, obligeant la minorité à subir des conditions pénibles, humiliantes, selon le langage de l'autorité ecclésiastique, si elle veut profiter, pour l'instruction de ses enfants, de sa part des argents publics destinés à l'éducation.

En fait, l'influence de l'autorité fédérale semble s'être bornée à nous pousser au devant de ces conditions humiliantes.

"Il y a encore quelque chose à faire."

Certes, je crois bien qu'il y a encore quelque chose à faire, puisqu'aucun de nos droits essentiel ne nous a encore été restauré ni en loi ni même en fait; car, on ne peut pas sérieusement considérer comme la "restauration d'un droit" des tempéraments dont on ne peut jouir que dans l'ombre, qui ne tiennent qu'au bon plaisir des gouvernants et qui peuvent disparaître ou même être punis sur la dénonciation du premier contribuable venu.

Oui, en vérité, il reste encore beaucoup à faire !

Mais ce quelque chose sera-t-il fait ?

Comprenons M. le ministre. Son discours nous avertit que notre sort a été amélioré dans la "mesure du possible." Donc, plus que ça, c'est exiger l'impossible. Donc, le "quelque chose" qui reste à faire ne sera pas fait. Donc, M. le ministre des Travaux Publics, tout en ayant l'air de nous plaindre, nous signifie en réalité, qu'il serait oiseux de notre part d'exiger davantage. Donc, pour lui, comme pour M. Laurier, la question est réglée; réglée par le fameux arrangement de 1896, qui ne nous donne pas l'école catholique à laquelle nous avons constitutionnellement droit. Quoiqu'enveloppée de ficelle, cette déclaration n'en perce pas moins à travers ce flot de paroles.

Voulant faire de la politique de parti avec cette question, même à la phase où elle en est, voulant, pour nous servir de son langage, "l'exploiter" jusqu'au bout dans l'intérêt du libéralisme, M. le ministre des Travaux Publics met en cause les Torys et les dénonce comme malhonnêtes parce qu'ils accusaient "ses amis" de faire trop pour les catholiques.

Ce que les Torys ont jusqu'aujourd'hui reproché à MM. Greenway & Cie, ce n'est pas tant d'avoir trop fait pour les catholiques, que d'avoir mis le pays en feu sous le prétexte de créer des écoles soi-disant nationales et de permettre ensuite que la loi soit violée; c'est-à-dire d'avoir prétendu une chose et d'en faire une autre. C'est la contradiction qu'ils croient voir dans la conduite du gouvernement libéral que raprochent à celui-ci les Torys.

Cettes, abstractionfaite du mérite intrinsèque de la question, si la contradiction était réelle, les Torys n'auraient pas tort aux yeux de ceux qui aiment à envisager les choses de la politique au point de vue de l'honnêteté. Mais il faut bien constater que la contradiction n'est pas si réelle. On ne saurait en réalité présumer un état de choses plus préjudiciables à nos intérêts que celui qui existe maintenant. Et à ce point de vue, les Torys font erreur. Ils ont tort de grossir indument des faits rares et très peu en dehors de la loi; ils ont tort de s'exprimer de façon à faire croire qu'ils voudraient voir s'écarter de nous ce souffle, même si léger soit-il, qui nous permet, pour aujourd'hui, de respirer bien faiblement; ils ont tort de s'alarmer de "tempéraments" qui ne tiennent qu'à un fil et sujets à des conditions disgracieuses pour nous, qui avons des droits. Il leur faudrait peu réfléchir pour arriver à la conclusion que rien n'assure mieux, s'ils y tiennent, le triomphe ultérieur et définitif de la loi scolaire, que ces minces faveurs, comparables aux quelques longueurs de ficelle que donne au poisson se débattant au bout de la ligne le pêcheur habile, laissant sa proie s'épuiser avant de l'attirer au fond de sa barque.

Monsieur le ministre des Travaux Publics trouve malhonnête l'action des Torys dénonçant "ses amis." Mais ne sait-il pas, ou a-t-il oublié, que le dénonciateur dans l'affaire de Lorette est un franc libéral ? "A-t-il oublié que ce sont "ses amis," comme il se plait à les appeler, qui ont fait éclater la tempête et la persécution ? Oublie-t-il que ce sont encore "ses amis" les libéraux, par la voix autorisée de M. Greenway, qui proclament que la loi scolaire restera ce qu'elle est et que toute violation de cette loi sera punie de la confiscation des octrois, s'il vient à la connaissance du gouvernement qu'elle n'est pas strictement observée ?

Pendant que nous écrivons ces lignes, il nous vient d'autres échos qui, si nous n'avions des raisons de douter de leur exactitude, ne seraient pas faits pour nous consoler de ce qu'il y a de désolant dans les déclarations ministérielles.

Sir Charles Tupper, M. Casgrain et M. Monk auraient déclaré, eux aussi, s'il faut en croire quelques journaux, que la question scolaire est morte.

Mais nous avons nos raisons de douter de l'exactitude de ces propos.

Hier soir, Sir Charles Tupper parlait à Winnipeg devant une audience considérable. Répondant à ceux qui l'avaient interpellé au sujet de la question scolaire, il a fait remarquer que M. Laurier déclarait réglée cette question, mais qu'il était à peu près le seul à le dire. Quant à lui, Sir Charles Tupper, il n'avait rien à retirer de ce qu'il avait dit à Winnipeg trois ans auparavant sur cette question. Il restait le champion des droits de tous, de la minorité comme de la majorité. Il n'était pas homme à venir leur prêcher aujourd'hui une politique différente de celle qu'il leur avait annoncée il y a trois ans. Il acceptait la pleine responsabilité qu'il avait encourue par son attitude sur le projet de loi réparatrice soumise aux chambres en 1896.

En résumé, sa politique sur cette question, est la même aujourd'hui qu'il y a trois ans. Seulement c'est à M. Laurier qu'il incombe aujourd'hui de la régler.

Or, est-il plausible de croire que Sir Charles Tupper, parlant avec ce courage et cette détermination, au foyer même de l'agitation, aurait eu la défaillance de tenir ailleurs un autre langage ?

Nous ne le croyons pas, et, jusqu'à plus amples informations, nous pensons plus juste de croire que le chef et ses lieutenants ont été tout simplement les victimes de quelque mauvaise interprétation ou de quelques oreilles inattentives. Ces hommes nous ont accoutumés à leur vaillance et à leurs sympathies; nous ne sommes pas disposés à porter contre eux un jugement hâtif.

Si ces échos cependant pouvaient être vrais, il est clair qu'il nous échèrrait des responsabilités devant lesquelles nous ne pourrions reculer, dussions-nous en ressentir de profondes tristesses.

Amicus Plato, sed magis amica veritas. Il faut à tout préférer la vérité.

Sa Grandeur Mgr Duhamel

Le vénérable archevêque d'Ottawa célébrait il y a quelques jours le vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale. Les solennités auxquelles a donné lieu cet heureux anniversaire ont été marquées d'un brillant éclat. A part Son Excellence le Délégué Apostolique, qui a rehaussé de sa présence la magnificence de cette célébration, on y remarquait vingt-deux archevêques et évêques, parmi lesquels on distinguait Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. On peut imaginer quelle a été la splendeur de cette démonstration.

L'éminent prélat a reçu à cette occasion les félicitations de ses collègues dans l'épiscopat, de son clergé, du pays tout entier.

Nous lui demandons la permission d'ajouter à tous ces vœux nos plus profonds hommages.

L'Opinion des Autorités Ecclésiastiques

"L'Echo" se refuse à discuter le plus ou moins de valeur des fameuses concessions qu'on aurait faites à la mino rité. Ce n'est pas son affaire, dit-il.

C'est une réserve calculée et un faux-fuyant.

N'en pouvant rien tirer de bon, il se tait prudemment sur ces concessions et croit en sortir en mettant les autorités religieuses en cause. Eh bien ! l'opinion des autorités religieuses, la voici. Citons d'abord de la "Northwest Review," publiée avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, l'extrait suivant en date du 3 octobre dernier :

"Tout cela n'est qu'une duperie, dont la minorité catholique de cette province a plutôt lieu de se trouver humiliée qu'encouragée..."

Et maintenant lisez ce qu'un correspondant bien sûr nous rapporte des paroles de Mgr Langevin prêchant à Saint-Pierre-Jolys le 18 octobre dernier :

Monseigneur, au cours des remarques que lui inspirait la circonstance insista sur la nécessité de procurer aux enfants une éducation vraiment chrétienne et catholique. Et faisant allusion aux prétendues concessions que l'on proclame à son de trompette, Monseigneur insista sur le fait que ces tempéraments n'existent nullement par la force de la loi, et il ajouta qu'ils ne tenaient qu'à un fil, abandonnés comme nous le sommes à la merci de la bonne volonté seulement de nos gouvernants. Sans doute, a dit Sa Grandeur, nos écoles de campagnes—non celles des villes—perçoivent les octrois législatifs et municipaux, mais à des conditions, hélas! bien pénibles à constater. Toutefois nous avons accepté de tout cœur la direction du Souverain Pontife, et c'est en vertu de cette direction que nous voyons l'état actuel sous lequel fonctionnent nos écoles, mais il ne faut pas oublier non plus que notre devoir est de réclamer jusqu'à ce que justice pleine et entière nous soit rendue.

Trigauderie

"L'Echo" croit important de faire remarquer que le document cité par Mgr Langevin au Fort Ellice, touchant la situation scolaire et reproduit dans notre édition du 18 octobre, est du 25 septembre 1898. Il appelle cela une rectification. C'est plutôt une pauvre mystification.

Le document est du 25 septembre 1898, il est vrai, mais c'est le 8 octobre dernier (1899) que Mgr Langevin en a fait usage au Fort Ellice. Et Sa Grandeur en a fait usage le 8 octobre pour peindre la situation existante à cette dernière date.

Ainsi l'insinuation contenue dans la note de "L'Echo," à savoir: que le document de 1898 pourrait bien ne plus s'appliquer à la situation de 1899, tombe à faux. La note elle-même est une trigauderie imaginée dans le but d'enlever au document sa réelle importance et sa portée.

La prétendue rectification de "L'Echo" a cependant ceci d'important: c'est qu'elle révèle une fois de plus de quel bois moisi est fait son respect, dont il se targue tant, pour les autorités religieuses. Plus il en parlera moins on s'y méprendra.

Argent Bien Placé

Nous lisons dans la "Northwest Review," les lignes suivantes, pleines de justesse et d'à-propos :

Le recours aux bienfaiteurs est reconnu comme l'un des moyens de subsistance des institutions protestantes. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour nous ? Nous avons parmi nous un collège catholique occupant sur ce continent une position unique; en effet, il lutte—et non sans succès—avec les meilleurs collèges non-catholiques du pays. Nous avons des catholiques qui pourraient fonder des bourses au collège de Saint-Boniface. Trois mille piastres, nous croyons, donneraient un revenu annuel suffisant pour entretenir à perpétuité un élève pensionnaire. Six cents piastres fonderaient une bourse suffisante pour un élève externe. Y a-t-il une meilleure manière d'employer son superflu à la gloire de Dieu et à son propre salut? Et remarquez que l'intérêt de cette bourse marche toujours; même lorsque vous n'êtes plus, vous faites encore l'éducation chrétienne d'un enfant; et cet entant et ses maîtres ne cessent de prier pour vous.

Un Evénement Parlementaire

L'expédition militaire canadienne au Transvaal a mis en ébullition le monde parlementaire. Les uns approuvent, les autres blâment. Parmi ces derniers se trouve M. Bourassa, le député de Labelle, qui s'est démis de son mandat, afin de mettre toute la question devant ses électeurs. Il va sans dire qu'il sollicite de nouveau leurs suffrages.

Sans entrer en plein dans toutes les questions que fait surgir cet incident de la politique du gouvernement, M. Bourassa reproche particulièrement à celui-ci d'avoir agi sans l'approbation des chambres. C'est un accroc à la constitution, soutient avec raison l'ancien député de Labelle.

L'action de M. Bourassa qui dénote chez lui du courage et du caractère, a déjà suscité des récriminations et des approbations

Il sera intéressant de suivre cette campagne.

SIR CHARLES TUPPER A WINNIPEG

Sir Charles Tupper a parlé au Selkirk Hall, hier soir, à Winnipeg. Il a traité des diverses questions politiques du jour. L'assemblée qui était très nombreuse, lui a été très sympathique

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. Paul Salé vient d'ouvrir un magasin de musique à Winnipeg, vis-à-vis les bureaux du Northern Pacific.

—M. l'abbé Fillion de Saint-Jean-Baptiste était ici, lundi dernier; aussi M. l'abbé Turcotte, de Saint-Adolphe.

—Le Bureau de poste est maintenant dans le bloc Dubuc, entre les magasin de MM. Guilbault & Côté et M. J. L. Collin.

—Les assises d'automne ont lieu en ce moment à Winnipeg sous la présidence du juge Bain. Le procès du jeune Anderson, accusé d'avoir dérobé $62.000 a la banque Molson, retient en ce moment l'attention du public. Anderson a été déclaré innocent, ce matin.

—L'archèveché, tel qu'agrandi, va être éclairé à l'acétylène. C'est M. Aimé Cinq Mars qui a obtenu le contrat pour l'installation de l'appareil.

Hier et aujourd'hui, il y a bazar au profit de l'église, à Fannystelle. Bon nombre de personnes de la ville se sont intéressées à cette bonne oeuvre.

—M. J. B. Lauzon, qui avait été retenu à sa chambre par une grave indisposition, se porte maintenant mieux et peut vaquer à ses affaires

—Le tirage pour le chapelet monté en or que les Révérendes Sœurs de la Charité ont mis en rafle, aura lieu lundi le 4 d cembre, au magasin de M. J. B. Leclerc et Cie "Le Bazar" à 8.30 h. p. m.

—A la prochaine assemblée de l'A. C. B. M. St. Boniface, aura lieu la nomination des officiers pour l'anné 1900. L'élection aura lieu a la première assemblée de Décembre. Tous les frères sont invités à se rendre en grand nombre. A la dernière réunion de l'A. C. B. M. No. 230 St Boniface le frère L. Laurendeau, secondé par frère I. Leclair à présenté au frère L. A. E. Rousseau les félicitations de tous les frères de la succursale à l'occasion de l'ordination de son fils M. l'abbé A. Rousseau.

—Nous avons eu le plaisir de rencontrer M. Joseph Millette, de retour du Klondyke. M. Millette a été à Saint-Boniface, l'hôte de M. DeLorimier. Notre ami est très satisfait de son séjour là-bas et compte y retourner au printemps. Il rapporte que nos Canadiens-français du Manitoba qui sont partis pour les régions arifères, sont bien établis. M. Millette est parti dimanche pour Montréal, où réside sa famille.

—La Toussaint a été célébrée avec solennité. La grand'messe a été chantée par M. l'abbé Messier, assisté des RR. MM. Gravel et Trudel, comme diacre et sou diacre La partie musicale très réussie; notons un magnifique "Ave Verum" avec accompagnement d'orgue et de violon, musique composée spécialement par M. P. Salé, pour la voix de M. J. B. Leclerc. L'accompagnement de l'orgue, exécuté par M. Salé, et celui du violon par, M. Jean Gingras ont bien fait ressortir le riche ténor de M. Leclerc.

—Les numéros gagnants des Primes offertes par le Magasin "Le Bazar" J. B. Leclerc & Cie. Ave. Taché St. Boniface—tirage du 6 Nov.—sont le No. 294, premiere Prime, une montre pour dame—No. 627, deuxième prime un service à thé—No. 353, troisième, un service de vaisselle—No. 153, quatrième Prime un un objet de choix. Il y aura un tirage le 4 Decembre à 8 p. m. trois primes seront données pour le mois de Novembre; chaque personne qui achetera pour le montant de $1.00 a droit à un billet Achetez au "Bazar" Ave. Taché St. Boniface; marchandises de choix et prix convenables.

LA BOXE

James Jeffries et Tom Sharkey, les deux fameux pugilistes, se sont rencontrés vendredi dernier, 3 nov., à Coney Island, N. Y.. La bataille s'est faite en 25 rondes, Jeffries à été déclaré vainqueur.

AVIS PUBLIC

L'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture de la Division Electorale de Carillon, sera tenue à St-Pierre, dans la salle du Conseil Municipal. Lundi, le 11me jour de Décembre 1899, à 1 heure P.M.

Daté à St-Pierre, ce 3me jour de Novembre A.D. 1899.

PAUL CHENARD,
Sec.-Trés Soc. d'Agriculture de Carillon.

AVIS.

MUNICIPALITE RURALE DE MONTCALM,

Vente de Terrains pour Arrérages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Montcalm, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adresse et date le 19me jour d'Octobre A.D. 1899, m'ordonnant de prélever sur les différents morceaux de terrain, dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux et les frais:

Je donne par les presentes avis, qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient plus tôt payés, je vendrai par encan public les dits terrains, le 30me jour de Novembre A.D. 1899, à 11 heures A.M., à la salle municipale, à Letellier, dans la dite Municipalite do Montcalm, pour les dits arrérages de taxes et les frais dus sur iceux. savoir :—

DESCRIPTION.	Section.	Township	Rang.	Acres	Taxes.	Frais.	Total.	Patenté ou non-patenté.
						cts		
NW¼	21	1	2	160	$47 52	50	$48 02	
NW¼	1	2	1	160	44 48	50	44 98	
SW¼	6	3	1	166	66 35	50	66 85	
SE¼ / N½ NE¼	23 / 14	4	2	240	74 88	50	75 38	
NW / S½ NE	36 / 35	4	2	240	62 61	50	63 11	
NE¼ / N½ SE¼	36	4	2	240	78 18	50	78 68	
Lot 35				95	35 57	50	36 07	
S½ of Lot 122				82	23 91	50	24 41	
Lot 242				132	35 20	50	35 70	
Lot 244				123	31 66	50	32 16	

Le droit de passage du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge est réservé. Daté à St-Jean-Baptiste, ce 25me jour d'Octobre A.D. 1899.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trésorier Municipalité Rurale de Montcalm.

Si vous avez une propriété à vendre, annoncez dans LE MANITOBA, et vous trouverez de suite un acheteur.

Experiences D'un Veteran

ATTAQUÉ DE MALADIE DES ROGNONS SOUS UNE FORME AGGRAVÉE

LA DIGESTION VINT À SE FAIRE MAL ET SON CAS ÉTAIT REGARDÉ COMME DÉSESPÉRÉ— LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS LE RAMENÈRENT À LA SANTÉ, APRÈS QUE LES AUTRES REMÈDES EURENT ÉCHOUÉ.

Du "Telegraph," Welland, Ont.

Parmi les résidents de Port Robinson, il y en a peu de mieux connus que M. Samuel Richards, qui a résidé dans ce voisinage pendant quelque vingt-sept ans. M. Richards quitta l'Illinois pour venir s'etablir au Canada, et est un des vétérans de la guerre civile d'Amérique ayant fait partie du 7ième régiment Illinois. M. Richards est aussi du nombre de la grande armée qui témoigne volontiers et avec plaisir en faveur de la valeur des Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles. A un reporter qui dernièrement l'interviewait, il dit: "Il me fait beaucoup de plaisir de tèmoigner en faveur du grand mérite des Pilules Roses du Dr Williams. Il y a quelques années, je devins la victime de la maladie des rognons sous une de ses pires formes. Je souffrais de terribles douleurs au dos. Je ne pouvais m'asseoir ni me coucher sans éprouver quelque malaise. Je consultai un médecin, et il me donna un remède que je prenais de temps en temps, mais au lieu d'éprouver du bien, je devins pire. Ma digestion se faisait mal, et je souffrais à l'estomac de douleurs qui empiraient toujours. J'éprouvais une froideur à l'épine dorsale et dans la région des rognons; je voyais souvent des chandelles et j'avais de fréquents maux de tête. Je commençai alors à faire usage d'un remède annoncé comme pouvant guérir la maladie des rognons, mais sans succès; il ne réussit qu'à me faire dépenser de l'argent, tandis que d'un autre côté, ma santé devint plus mauvaise. Mon embonpoint diminua à un tel point que mes voisins pouvaient à peine me reconnaître. Dans ma jeunesse, j'ai éprouvé plusieurs misères et j'ai beaucoup souffert, ayant fait partie de la guerre d'Amérique; mais je n'ai jamais éprouvé la terreur que j'éprouve quand je me rappelle cette maladie; pas même à l'heure ou je fus fait captif et traîné à deux milles de la prison Libby. Mes souffrances augmentaient d'intensité par suite de la maladie d'estomac, je ne pouvais pas manger et j'étais presque courbé en deux sous le poids des douleurs, de fait, je me croyais une ruine complète. Un jour, R. A. Abbey, un marchand général, me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams; et sur la haute recommandation qu'il en faisait, j'en achetai trois boîtes, et avant de les avoir toutes épuisées, je vis mon état s'améliorer. Je continuai à en prendre jusqu'à la douzième boîte et je suis maintenant si bien et si fort que je puis faire deux jours de travail en un seul et je pèse 226 livres. Ma guérison fut une veritable surprise pour tous le monde, vu que tous pensaient mon cas désespéré. J'éprouve tant de reconnaissance que je considère ce témoignage comme bien de chose comparé à tout le que ce remède m'a fait, et je crois que je serais mort si je n'avais pas pris les Pilules Roses du Dr Williams.

L'expérience des années a prouvé qu'il n'y a aucune maladie due à un état vicié du sang ou des nerfs délabrés que les Pilules Roses du Dr Williams ne puissent guérir promptement, et ceux qui souffrent de telles maladies s'épargneraient beaucoup de misères et d'argent en ayant de suite recours à ce traitement. Procurez-vous chaque fois les véritables Pilules Roses et ne prenez pas une imitation ou quelque autre remède d'un marmarchand, qui, dans le but de faise un plus grand profit, pourra dire que c'est "tout à fait aussi bon." Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent quand les autres remèdes échouent.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

SAINTE-ELISABETH

7 nov.—Dimanche dernier, le 5 du courant, M. l'abbé J. D. Fillion, curé de Saint-Jean-Beptiste, célébrait la première messe dans la nouvelle paroisse de Sainte-Elisabeth, située à l'est de la rivière Rouge, entre la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, à l'ouest, et de Saint-Pierre-Jolys et de Saint-Malo, à l'est.

Sainte-Elisabeth n'a pas encore d'église, mais il est question d'en construire une au printemps, car déjà plus de cent propriétaires catholiques, dont trente résidents, ont des intérêts dans cette charmante localité. La nouvelle paroisse est un démembrement de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste et, là où il y a à peine deux ans, il n'y avait que deux familles catholiques irlandaises, on voit aujourd'hui les maisons d'une quarantaine de familles canadiennes-françaises, lesquelles possèdent chacune au moins 240 acres d'un terrain de la plus grande fertilité possible; c'est dire que l'avenir de Sainte-Elisabeth est assuré et qu'avant longtemps, l'on verra ici une des plus belles paroisses de la province.

La cérémonie de dimanche dernier a été tout à fait solennelle, et par la circonstance de la fondation de cette nouvelle paroisse canadienne et par le nombre de ceux qui étaient accourus pour être témoins de la première messe chantée sur les lieux.

Mais cette courte notice serait encore plus incomplète si nous ne donnions pas les noms des fondateurs de cette paroisse, en tête desquels il faut mettre celui du zélé curé de Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Fillion, cet apôtre colonisateur, auquel nous devons la fondation de sa propre paroisse et de celles de Letellier et de Saint-Joseph. Il faut ajouter à ce nom celui de M. Joseph Baril, greffier de la municipalité de Montcalm, lequel, avec l'aide de MM. Ephrem et Sévérin Marion, a dirigé les colons, et en leur fournissant les renseignements dont ils avaient besoin pour pouvoir acquérir les terrains qu'ils possèdent aujourd'hui et dont ils sont tous satisfaits.

C'est dans la maison de M. Adolphe Lacharité, autrefois de Saint-Joseph, que la messe a été chantée, dimanche dernier, et c'est là aussi que chaque deuxième dimanche une messe sera chantée jusqu'à ce que l'église soit construite, dans l'endroit le plus central de la nouvelle paroisse.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Hier, dimanche le 6 novembre, les élèves de notre pensionnat ont donné une très jolie séance publique dans la vaste salle de la Société Catholique de Secours Mutuel (C. M. B. A.) et ont très bien rendu l'émouvant drame de Fabiola. Les bonnes sœurs ont droit aux félicitations qui leur ont été adressées après la séance, durant le cours de laquelle d'ailleurs les chaleureux applaudissements d'un nombreux auditoire n'ont pas été ménagés à celles des élèves qui remplirent si bien les rôles qui leur avaient été assignés. La fanfare de Saint-Jean-Baptiste n'a pas peu contribué à rehausser l'éclat de cette soirée. Nous devons féliciter nos musiciens, car les progrès qu'ils font sont une preuve évidente du travail qu'ils doivent s'imposer pour arriver à nous donner de si belle et si bonne musique avec un repertoire aussi varié.

SAINT FRANÇOIS-XAVIER.

Madame Lavallée, née Beaudry, est morte ici il y a quelques jours. Madame Beaudry était centenaire; elle a conservé jusqu'à la fin ses pleines facultés. La défunte a vu passer cinq générations. C'était la grand'mère de M. P. Lavallée.

SAINT-ADOLPHE

Il y aura bazar ici à la fin de novembre. Nous annoncerons prochainement la date.

LA GRIPPE NE PEUT RÉSISTER

A l'action puissante du "VIN MORIN CRÉSO-PHATES." Prenez-le d'après les directions indiquées sur les bouteilles. Ne pas accepter de contrefaçons.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 7 Nov. 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 20	à 0 22
Beurre, salé, la lb	0 18	à 0 19
Fromage	0 10½	à 11½
Œufs frais, la doz	0 00	à 16
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 25	à 0 25
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 58	à 60
Avoine, par minot	0 28	à 0 30
Orge "	0 28	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 30
" Superieure XXXX		1 05
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 50
Son, "		9 50
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à 4 50
Charbon dur	10 0	à 10 00
Charbon mou	4 50	à 4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	5 50	à 6 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 45

Françoise devina tant de mépris et de malveillance dans la réponse de Mademoiselle de Phébade à l'égard de sa chère Gardella, qu'elle ne put contenir la soudaine colère qu'elle en ressentit et que, sans souci de ses intérêts, et de ceux de son camarade, elle s'écria, se faisant aussi arrogante qu'Antoinette s'était faite hautaine.

"Vous croyez ça parce qu'elle ne descend pas comme vous d'une famille noble. Eh bien, vous vous trompez. Un seul mot de la jolie bouche de Mademoiselle Gardella fera plus d'effet que toutes les recommandations venues de vos lèvres pincées."

Sur ce, elle partit en claquant la porte.

Cette insolence inattendue stupéfia l'orgueilleuse jeune fille et eut pour conséquence de reveiller son aversion contre Gardella.

"Oh! cette Gardella! s'exclama-t-elle en fermant les poings et en frappant du pied, il faudra donc toujours et partout, en haut comme en bas, que je la rencontre sur mon chemin!"

Elle s'assit brusquement et posant son menton aigu sur la paume de sa main elle se plongea dans ses réflexions.

"Je crois, en vérité, fit-elle, répondant à une pensée, que je la déteste plus que Zoé; et de fait, n'ai je pas à m'en plaindre davantage? Sans elle mes rêves d'ambition et de cœur se fussent déjà réalisés. Georges n'eut point cherché le bonheur par l'amour en dehors de la volonté de sa mère... Je vaux toutes les jeunes filles que je connais, il n'y a que cette Gardella, avec ses yeux de musulmane et ses dents de jeune chien qui l'emporte.

Comme c'était convenu la comtesse, son fils et Gardella dinèrent chez les Apettini. Les deux familles se séparèrent en emportant la certitude de se revoir bientôt à la campagne.

Antoinette ne souffla mot à Gardella de la visite de Françoise, seulement elle se fit un prétexte des moindres incidents pour la peiner et l'offenser. Au dernier moment, il fut convenu que, si Apettini se trouvait retenu à Paris par les affaires du prince, ainsi que le faisait prévoir une lettre de celui-ci, on ne l'attendrait pas pour partir Cette décision affligea Gardella. Elle pressentit que l'absence de son vieil ami lui serait préjudiciable et fatale dans son séjour au château.

Françoise eut, dès le jour suivant, la preuve qu'elle n'avait pas eu tort de compter sur Gardella encore plus que sur Antoinette.

Après s'être rendue à la rue Royale, où elle demanda Gardella qui, bien que prête à partir, la reçut pourtant, et lui donna un mot pour le général. Elle se présenta le lendemain chez ce dernier, et lui raconta le rôle joué par elle dans tout ce qui venait d'arriver, et saisit la circonstance pour recommander, de son chef, le pauvre Grégoire. Très reconnaissant envers la bretonne de l'affection qu'elle paraissait éprouver pour la fille de Raynal, le général le prit lui-même à son service en qualité de lingère, emploi qui, certainement ne devait pas être une sénicure, mais qui jusque là, avait été rempli par une femme de chambre.

"Quant à votre camarade, lui dit-il, je m'en occuperai et si ce n'est pas chez moi je le placerai chez d'autres."

Gardella avait donné à Françoise son adresse à la campagne pour qu'elle lui fit part de l'issue ce sa démarche.

Mais au lieu d'écrire tout d'abord à Gardella, la vindicative bretonne traça nerveusement ces lignes d'une écriture mal assurée et dans un français incorrect:

Je savais bien qu'un mot de Mademoiselle Gardella aurait le pouvoir et l'efficacité d'une prière d'ange. Je suis placée, grâce à elle, et dans des conditions que je n'espérais pas. Mademoiselle Gardella a su, par sa bonté, faire de moi son obligée tandis que vous, par votre méchanceté, vous vous êtes condamnée a rester éternellement la mienne, car, que vous le vouliez ou non, je vous ai rendu moi, pauvre servante, un service que vous n'avez pas payé."

Elle signa de son nom et ployant le papier elle le glissa dans une enveloppe qu'elle ferma. Puis elle écrivit au verso l'adresse de Mademoiselle de Phébade.

"Ah! cette fois c'est trop fort! s'écria Antoinette en lisant ces lignes audacieuses. Il est temps de mettre le holà.

Sans vouloir réfléchir ni consulter personne, elle saisit une enveloppe dans laquelle elle enferma la lettre de Françoise et traça, en hâte, d'une main fébrile, ces mots glacials sur une feuille de papier:

Comtesse,

Votre protégée me fait insulter. Ce n'est pas la première fois, du moins je vous prie d'intervenir pour que ce soit la dernière.

Mille regrets de vous importuner.

ANTOINETTE DE PHÉBADE

XXXIII

Le château de la comtesse, situé à Brémant, en Seine-et-Marne, datait de l'époque de Louis XIII. Contruit en briques et en pierres de taille, comme la plupart des édifices d'alors, il était d'un style très pur et d'une extrême élégance. Trois larges marches en pierre de taille formaient le péristyle, séparé du vestibule par une porte vitrée et cintrée. Les fenêtres, très hautes, avaient de petites vitres enchâssée dans du bois de chêne peint en blanc, et la toiture, plus élevée au milieu, se terminait en pignon. Le château n'avait que trois étages, et encore, le dernier était bas et lambrissé. Les pièces du rez-de-chaussée, très vaste, servaient aux réceptions et étaient meublés avec une richesse de bon goût. Rien ne détonnait dans l'ameublement. Bien que modernes, les moindres objets portaient le cachet du temps.

Les chambres à coucher se trouvaient au premier étage. La chambre de la comtesse était contiguë à la chambre de son fils, d'un côté; et, de l'autre, à celle de Gardella. Ces trois pièces étaient consacrées aux hôtes de Brémant. Elles ne le cédaient, ni par les dimensions, ni par le point de vue; au contraire, le panorama dont on jouissait de leurs fenêtres, était merveilleux; car, l'habitation construite à mi-pente d'une colline, dominait une superbe vallée que baignait une rivière.

Gardella aimait Brémant, et c'était tous les ans une fête pour elle d'y revenir. La comtesse y passait quatre ou cinq mois. Elle tenait cette propriété de famille, d'une tante morte célibataire, dont elle avait hérité. Une large avenue d'ormes centenaires conduisait au péristyle du château. La grille d'entrée coupait l'avenue dans le milieu; un saut de loup, toujours rempli d'eau, fermait le devant de la propriété, qu'un mur de plusieurs kilomètres de long, entourait dans toute son étendue. Une ferme de petit rapport dépendait du château et ajoutait, par ses utilités champêtres aux agréments de ce délicieux séjour.

La comtesse invitait, tout les ans, des amis à passer l'été auprès d'elle. Elle avait l'hospitalité simple, mais large. Pendant les premières jours qui suivaient son arrivée, elle s'appliquait à faire préparer les chambres d'amis. Cette année, en raison des circonstances, elle ne comptait que sur peu de monde. La disparition des dames Rocaresco dérangeait ses habitudes A cause de leur nombreuse famille et de leur personnel, elle n'avait adressé aucune autre invitation, et se réservait d'inviter, dans le courant de la saison, les personnes mises de côtés. Elle désirait vivement que le général et son fils vinssent passer une quinzaine de jours et se proposait de leur écrire elle-même avec insistance pour les y décider. Les Apettini qui étaient ses hôtes habituels de chaque année, avaient leur appartement réservé. D'ordinaire, ils ne se faisaient pas attendre et il ne fallait rien moins qu'un événement aussi grave que le rapprochement avec l'oncle et la maladie de ce dernier, pour que la marquise et Antoinette missent des délais à leur départ de Paris. Cependant, comme l'oncle allait mieux, et que les chaleurs devenaient insupportables, il était probable que les atermoiements ne tarderaient pas à prendre fin.

La solitude du château de Brémant, situé loin du village et à une assez grande distance de tout voisinage, faisait souhaiter l'heure de la venue du facteur. Tous les jours, à partir du jour de leur arrivée à Brémant, la comtesse, Gardella et surtout Georges, à l'angelus de midi, prêtaient l'oreille chaque fois que le timbre de la porte retentissait. C'est qu'avec les lettres des amis, l'humble fonctionnaire apportait, à cette heure là, les journaux, ces échos de la capitale, toujours tant regrettée dès qu'on s'en éloigne.

"Nous n'aurons pas de lettres aujourd'hui, dit Georges lorsque le facteur apparut au fond de l'avenue sur laquelle donnaient les fenêtres de la salle à manger.

—Oh! non bien sûr, répondit la comtesse, on nous accordera quelques jours de repos avant de nous écrire."

Grande fut la surprise de trois personnes quand, à part le journal, un des domestiques leur apporta deux lettres, l'une adressée à la comtesse et l'autre à Gardella.

"Qui est-ce qui peut m'écrire? se demanda la jeune fille interdite."

Et elle ouvrit la lettre. Pendant ce temps, la comtesse qui examinait l'écriture de la suscription de celle qu'elle tenait, dit tout à coup:

"Hein! C'est d'Antoinette! Comment déjà!"

A son tour elle l'ouvrit et la lut. L'écriture de la lettre de Gardella indiquait une main mal exercée dans le maniement de la plume, pourtant elle était lisible. Tout en en prenant connaissance, son visage s'éclairait d'une expression de joie. La lettre était de Françoise. La bretonne lui apprenait l'heureuse issue de sa démarche chez le général et son entrée en service le jour même.

La lecture de la lettre d'Antoinette ne coûta à la comtesse que quelque secondes et, lorsque Gardella releva la tête, les yeux de Madame de Noirmont étaient fixés sur elle avec colère.

"Lisez ceci, lui dit-elle, en lui tendant la lettre d'Antoinette et expliquez-moi ce que signifient les plaintes que Mademoiselle de Phébade me porte contre vous!"

Gardella lut les quatre lignes si sèches et si perfides d'Antoinette et n'y comprit rien d'abord. Ce ne fut qu'ensuite, après bien des réflexions que tout s'éclaircit. Elle raconta la vérité à la comtesse.

"De quoi vous mêlez-vous! reprit Madame de Noirmont, furieuse, ce n'est pas à vous, qui avez besoin de la protection de tout le monde, qu'il appartient de protéger les gens sans travail!

A Suivre